

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**DE LA VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Séance du 4 mars 2025**

**OBJET :**  
**Débat d'orientations budgétaires 2025**

**Rapporteur : Mme CADET**  
Délibération n°2

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rend obligatoire, dans les communes de plus de 3.500 habitants et leurs établissements publics, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires au sein de l'assemblée délibérante dans un délai de 2 mois précédant le vote du budget primitif.

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (Notre) promulguée le 7 août 2015 impose, dans ce cadre, la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que, le cas échéant, sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport doit ainsi permettre aux élus :

- d'être informés sur l'évolution de la situation financière de leur collectivité ou établissement ;
- de débattre des orientations pluriannuelles qui préfigurent les priorités affichées dans le budget primitif ;
- de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité ou établissement.

Il est rappelé que le rapport remis à l'appui du débat ne constitue pas un avant-projet de budget et que, dès lors, certaines actions définies dans le budget primitif peuvent être différentes de celles affichées dans le rapport d'orientations.

Le document relatif aux orientations budgétaires pour 2025 développera :

- 1 - une analyse de la situation financière de l'établissement
- 2 - les principales orientations budgétaires pluriannuelles

## **PROPOSITION**

Il est proposé au Conseil d'Administration de débattre des principales orientations budgétaires sur la base du rapport d'orientations joint.

## **DELIBÉRATION**

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité, reconnaît par son vote avoir débattu des principales orientations budgétaires.

Transmis et reçu en Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 6 mars 2025.

**Pour extrait,**

**Le Président,**



**Michel BREUILLE**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**REUNION DU MARDI 4 MARS 2025**

**SOUS LA PRESIDENCE DE**  
**M. Michel BREUILLE PRESIDENT DU CCAS**

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	14
Nombre de votants	15

**PRESENTS :**

Mmes Nadine CADET, Evelyne DEVOUGE, Marie LOZINGUEZ, Elise DROUVILLE, Janine MARCHAL et Claudine ROBERT.

MM. Jacques THOUVENIN, Gabriel HOFFER, Christophe CHEVARDÉ, Francis BENAZECH, Patrick CAILMAIL, Claude CHASSARD et Michel ELMERICH.

**POUVOIR :**

Mme Catherine CHOPIN-RENAULD à M. Christophe CHEVARDÉ

**EXCUSÉES :**

Mmes Geneviève BENJAMIN et Marie-France METZELARD.

**Pour extrait,**

**Le Président,**

  
  
**Michel BREUILLE**